108914 - Elle prie pour une femme médecin de confession chrétienne au cours de leur conversation

question

Je n’aime pas fréquenter un homme médecin.Je préfère aller voir une femme médecin.La seule femme médecin exprimentée que je connais est de confession chrétienne.Elle m’a bien traitée. Nous avons eu une conversation.D’habitude, quand je parle avec quelqu’un je prie pour lui en disant: puisse notre Maître t’honorer . Puisse notre Maître de distinguer . Puisse notre Maître te bénir.Ces prières sont elles pertinenentes?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Les prières faites pour un mécréant ou un protégé sont de deux sortes. La première porte sur les affaires de l’Au-delà comme l’enrtrée au paradis ou l’obtention du pardon ou de la miséricorde ou de l’affranchissment de l’enfer, ou la jouissance de l’intercession de notre Prophète Muhammd (bénédiction et salut soient sur lui) et d’autres prières similaires.Il n’est pas permis de formuler cette sorte de prières pour eux car Allah le Transcendant et Très-haut les a interdites en ces termes: « Il n'appartient pas au Prophète et aux croyants d'implorer le pardon en faveur des associateurs, fussent-ils des parents alors qu'il leur est apparu clairement que ce sont les gens de l'Enfer. » (Coran,9:113)

Dans le Sahih de Mouslim (976) Abou Hourayrah (p.A.a) rapporte que le Messager d’Allah a dit: « j’ai sollicité auprès de mon Maître l’autrisation de demander pardon pour ma mère mais Il ne l’a pas accordée. »

Dans al-Madjmou (5/120) an-Nawawi dit: « Le rexte coranique et le consensus interdisent le fait de prier pour un mécréent. »

La deuxième sorte est les prières qui portent sur des affaires mondaines comme le fait de prier pour qu'ils aient beaucoup d'enfants et d'argent ou qu'ils soient guéris ou bénéficeint de l'assistance divine et du bonheur. La plus importante de cette sorte de prière est de demandé que le bénéficiaire soit guidé. Cette sorte de prière est autorisée car elle ne représente aucuninconvénient pour plusieurs raisons:

1.Elles ne sont pas interdites.Or, elles sont en principe permis, sauf preuve du contraire.

2.La Sunna enseigne qu'il est permis de rendre le salut du mécréent formulé de manière claire.Or en répondant au salut, on prie pour que l'autre puisse bénéficier de la paix et du bien-être. La Sunna autorise encore qu'on fasse de l'exorcisme au profit d'une mécréante.Or exrciser c'est chercher la guérison. Cela a été déjà expliqué dans la réponse faite à la question n° 6714 .

3. Cela concourt à l'apaisement du coeur du mécréent. Ce qui représente un important intérêt compris dans les objectifs de la Charia. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) s'est rendu au chevet d'un garçon juif malade et l'a invité à se convertir à l'islam et il l'a accepté.

4. De telles prières ont été reçus des ancêtres pieux. En voici des exemples:

- Uqbah ibn Amer al-Djouhani (p.A.a) est passé auprès d'un homme qui avait l'allure d'un musulman et l'homme l'a salué et Uqbah lui a rendu son salut en disant wa alayka wa rahmatoullah wa barakaatouho - à toi de même et la miséricorde et la bénédiction divines. L'homme l'informe qu'il était chrétien. Uqbah s'est levé et l'a suvi pour lui dire : la miséricorde et la bénédiction divines sont réservées au croyants mais je dirai: puisse Allah t'accorder une longue vie, une abondante richesse et beaucoup d'enfants. » (rapporté par al-Boukhari dans al-Adab al-Moufrad (1/438)

On rapporte qu'al-Hassan al-Basri a dit: « si tu veux présenter tes condoléances à un protégé, dis-lui: que seul le bien te touche. » Ibn al-Qayyim l'a cité dans ahkaam ahlou adhimmah (1/438) et cité d'autres traditions allant dans le même sens.

5.Les jurisconsultes (puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) ont autorisé cette sorte

d’invocation.Voici quelques textes qui abondent dans le même sens . On lit dans kashshaaf al-quinaa (3/130) du hanbalite, al-Bahouti, « il est permis de lui (le protégé) dire: « bienvenu, comment vas-tu et d’autres expressions pareilles comme : comment te portes-tu? Il est encore permis au musulman de dire au protégé:puisse Allah t’honorer. Puisse Allah te guider (sous entendu grâce à l’islam) Ibrahim al-Harbi a dit à Ahmad: peut-on lui dire: puisse Allah t’honorer?- Oui, répondit -il, sous entendant grâce à l’islam. » Extrait succinct.

On lit dans le commentaire marginal de Nihayatoul-Mouhtadj (1/533) et le commentaire marginal de Touhfatoul Mouhtadj (2/88) un des ouvrages de référence chafiites: « il est permis de prier pour le mécréent afin qu’il jouisse de la santé et de la bonne guidance. »

Dans Faydh al-qadiir (1/345): « il est permis de prier pour le mécréent afin qu’il bénéficie de la guidance, de la santé et du bien-être mais non du pardon.» Cela étant, il n’y a aucun inconvénient à prier pour que la femme médecin de confession chrétienne avec l’usage des termes cités dans la présente question comme : puisse Allah t’honorer, puisse Allah te soutenir sous entendant qu’Allah le Très-haut l’honnore et la la soutienne grâce à l’islam.

L’imam Ahmad ibn Hanbal (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé à propos du musulman qui dit à un chrétien : puisse Allah t’honorer. Il dit: oui, il peut lui dire: puisse Allah t’honorer sous entendant grâce à l’islam.» Voir al-adaab ach-chariyyah par Ibn Mouflih (1/369)

Allah le sait mieux.